



contrat du travail établi par l'employeur et non approuvé

Par **bada**, le **27/09/2012** à **15:50**

Bonjour

une compagnie m'a convoquée pour signer un contrat qu'elle a elle même établi .or il se trouve que cet employeur s'abstien de signer son propre contrat (contrat signé par moi uniquement . Prière de me renseigner sur les evetuelles démarches à suivre.Merci par avance

Par **P.M.**, le **27/09/2012** à **17:33**

Bonjour,

Normalement, lors de la signature du contrat de travail, il doit vous en être remis un exemplaire signé par les deux parties...

Si l'employeur n'a pas signé son exemplaire, il pourra toujours le faire ensuite...